



PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

**RECUEIL
DES ACTES ADMINISTRATIFS DE L'ETAT**

N°: 2010-136 du 09/12/2010

SERVICE REGIONAL ET DEPARTEMENTAL DE LA DOCUMENTATION

SOMMAIRE

Assistance Publique Hôpitaux de Marseille.....	3
Direction Générale AP-HM.....	3
Direction Générale AP-HM.....	3
Décision n° 2010337-4 du 03/12/2010 Décision 586 du 3 décembre 2010 concernant deux actes de vente.....	3
DDTM.....	5
Service urbanisme.....	5
ADS.....	5
Arrêté n° 2010342-4 du 08/12/2010 ARRETE PORTANT APPROBATION ET AUTORISATION D'EXECUTION DU PROJET DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ENERGIE ELECTRIQUE RELATIF A ALIMENTATION HTA SOUTERRAINE DU POSTE VALENTINVAUD A CREER, PARC VALENTIN, ALLEE VAUDRANS 12EME ARRONDISSEMENT COMMUNE MARSEILLE.....	5
Arrêté n° 2010342-3 du 08/12/2010 ARRETE PORTANT APPROBATION ET AUTORISATION D'EXECUTION DU PROJET DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ENERGIE ELECTRIQUE RELATIF A ALIMENTATION HTA DU POSTE BIQUETTE A CREER AVEC DESSERTTE BT DU LOTISSEMENT LA BERGERIE ZA DU SALAT COMMUNE SAINT MARTIN DE CRAU.....	9
DIRECCTE.....	13
Unité territoriale des Bouches du Rhône.....	13
Secrétariat de direction.....	13
Arrêté n° 2010342-1 du 08/12/2010 portant autorisation individuelle de déroger à la règle du repos dominical des salariés délivrée à DECATHLON - Bouc Bel Air.....	13
Préfecture des Bouches-du-Rhône.....	15
DAG.....	15
Bureau des activités professionnelles réglementées.....	15
Arrêté n° 2010343-2 du 09/12/2010 A.P. MODIFICATIF PORTANT AUTORISATION DE FONCTIONNEMENT DE L'ENTREPRISE DE SECURITE PRIVEE DENOMMEE "ANTHELIOS" SISE A MARSEILLE (13001).....	15
Arrêté n° 2010343-1 du 09/12/2010 A.P. MODIFICATIF PORTANT AUTORISATION DE FONCTIONNEMENT DE L'ENTREPRISE DE SECURITE PRIVEE "ANALYTIC CONTROL" SISE A MARSEILLE (13015).....	17
CABINET.....	19
Distinctions honorifiques.....	19
Arrêté n° 2010330-3 du 26/11/2010 modifiant l'arrêté du 2 juillet 2010 portant attribution de la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers.....	19
Pôle de Coordination et de Pilotage Interministériel.....	20
Recueil des Actes Administratifs.....	20
Arrêté n° 2010341-8 du 07/12/2010 N°2010POSA/12/33 AGENCE REGIONALE SANTE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR COMPOSITION COMMISSION REGIONALE CONTROLE MENTIONNE AUX ARTICLES L162-22-18 ET R162-42-8 DU CODE DE LA SECURITE SOCIALE DU 7 DECEMBRE 2010 20	20
Avis et Communiqué.....	23
Autre n° 2010335-13 du 01/12/2010 Délégation de signature.....	23
Autre n° 2010342-2 du 08/12/2010 Commission d'établissement de la liste départementale des commissaires enquêteurs des Bouches-du-Rhône Compte rendu de la réunion du 23 novembre 2010.....	25



**Assistance Publique
Hôpitaux de Marseille**

DECISION n°586

Vu l'article L. 6143-7 du Code la santé publique ;

Vu l'ordonnance n°2004-159 du 17 juin 2004 sur les contrats de partenariat et notamment son article 9 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 26 janvier 2007 ;

Vu l'information du Conseil d'Administration du 21 décembre 2007 ;

Vu l'information du Conseil d'Administration du 16 janvier 2009 ;

Vu les délibérations du Conseil d'Administration du 24 avril 2009 ;

Vu la concertation du Directoire du 8 juillet 2010 ;

Vu l'avis du Conseil de Surveillance du 9 juillet 2010 ;

Considérant que dans le cadre du projet de Plateforme logistique, l'Assistance Publique – Hôpitaux de Marseille s'est portée acquéreuse de trois parcelles de terrain respectivement auprès de l'Etat (1) et de la Ville de Marseille (2).

Considérant en outre que, dans le cadre du même projet, l'Assistance Publique – Hôpitaux de Marseille a conclu une convention portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public de l'Etat.

Le Directeur Général de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Marseille,

DECIDE

1. De publier et d'afficher les mentions suivantes :

« Deux actes de vente pour l'acquisition par l'Assistance Publique – Hôpitaux de Marseille des terrains d'assiettes de la future plate-forme ont été conclus :

- *Un acte de vente a été conclu avec la Ville de Marseille le 16 novembre 2010 portant sur l'acquisition de deux parcelles cadastrées quartier Saint André section C n°77 et C n°181 d'une surface d'ensemble de 39.402 m² pour un montant de 1 699 200 € ;*
- *Un acte de vente a été conclu avec l'Etat le 1^{er} décembre 2010 portant sur l'acquisition d'une parcelle cadastrée C 182 d'une superficie de 839 m² pour un montant de 50 000 €..*

En outre, dans le cadre du même projet, l'Assistance Publique – Hôpitaux de Marseille a conclu une convention portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public de l'Etat – parcelle C n°183 d'une superficie de 876 m² - pour une durée initiale de 27,5 ans en contrepartie d'une redevance annuelle d'un montant de 100€. Cette convention a été conclue avec les services de l'Etat le 1^{er} décembre 2010

Les exemplaires originaux de ces actes peuvent être consultés, dans le respect des secrets protégés par la loi, auprès de la Direction Générale de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Marseille.

Ces actes – ou les actes qui en sont détachables - sont susceptibles de faire l'objet de recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la publication de la décision faisant état de leurs conclusions au Recueil des Actes Administratifs. »

2. La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratif et affichée sur les panneaux de l'établissement aménagés à cet effet, aisément consultables par le personnel et les usagers.

3. La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la publication des présentes au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Marseille, le 3 décembre 2010

Le Directeur Général
Jean-Paul SEGADE



PRÉFECTURE DES BOUCHES-DU-RHÔNE

- **DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER**
SERVICE URBANISME
POLE APPLICATION DU DROIT DES SOLS
UNITE CONTROLE DES ENERGIES ELECTRIQUES

**ARRETE PORTANT APPROBATION ET AUTORISATION D'EXECUTION DU PROJET
DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ENERGIE ELECTRIQUE RELATIF A L'ALIMENTATION HTA
SOUTERRAINE DU POSTE VALENTINVAUD A CREER, PARC VALENTIN, ALLEE DES
VAUDRANS 12EME ARRONDISSEMENT SUR LA COMMUNE DE:**

MARSEILLE

Affaire ERDF N° 009528

ARRETE N°

N° CDEE 100057

Du 8 décembre 2010

**Le Préfet,
de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur
Préfet des Bouches-du-Rhône
Officier de la Légion d'Honneur
- Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code de l'urbanisme;

Vu le Code de l'environnement;

Vu la loi n° 82 -213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;

Vu la loi du 15 juin 1906 sur les Distributions d'Energie Electrique et le décret du 29 juillet 1927 modifié le 14 août 1975 portant règlement d'administration publique pour l'application de ladite loi et notamment l'article 50 dudit décret;

Vu l'arrêté interministériel du 17 mai 2001 modifié par les arrêtés du 26 avril 2002 et du 10 mai 2006 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électriques;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements;

Vu les arrêtés préfectoraux N° 20107-7 du 7 janvier 2010 et du 25 janvier 2010 portant délégation de signature au Directeur Départemental Interministériel des Territoires et de la Mer ainsi qu'à ses collaborateurs dans les matières relevant de l'exercice du Contrôle des Distributions de l'Energie Electrique;

Vu le projet d'exécution défini par l'article 1er du présent arrêté, dressé le 31 mai 2010 et présenté le 4 juin 2010 par Monsieur le Directeur d' ERDF - GIRE PACA Ouest Etoile 30, rue Nogarette 13013 Marseille.

Vu la consultation des services effectuée le 9 août 2010 et par conférence inter services activée initialement du 12 août 2010 au 12 septembre 2010 .

Vu les avis émis par les services suivants aux dates indiquées ci-après :

Ministère de la Défense Lyon le 14/09/2010

M. le Directeur – SEM le 17/09/2010

Vu l'absence de réponse dans le délais prescrits par les divers courriers aux services suivants équivalant à un avis favorable :

M. le Directeur - France Télécom DR Marseille

M. le Maire Commune de Marseille

M. le Directeur – CUMPM

M. le Directeur – GDF Distribution Marseille

Vu les engagements à respecter les règlements administratifs et techniques en vigueur, souscrits par Electricité de France dans le cadre du projet présenté;

Sur proposition du Directeur Départemental Interministériel des Territoires et de la Mer des Bouches du Rhône;

A R R Ê T E

Article 1^{er}: L'exécution des travaux d'alimentation souterraine du poste Valentinvaud à créer, Parc Valentin, Allée des Vaudrans 12^{ème} Arrondissement, sur la commune de Marseille, telle que définie par le projet ERDF N° 009628 dont le dossier d'instruction CDEE porte le N°100057, est approuvée et autorisée aux conditions définies par les articles suivants.

Article 2 : Au vu des caractéristiques et dimensions des ouvrages (postes, armoires, supports, etc...) projetés ou déposés, le pétitionnaire devra respecter les procédures fixées par les règlements d'urbanisme en vigueur et se rapprocher des Services de la Mairie de Marseille pour obtenir les autorisations nécessaires pour la construction ou la démolition de ces ouvrages avant le commencement des travaux.

Article 3 : Les accords techniques d'occupation du domaine public sont à solliciter auprès des services de la CUMPM et de la ville de Marseille avant le commencement des travaux.

Article 4 : Cette autorisation ne dispense pas le pétitionnaire de consulter les différents services, concessionnaires et gestionnaires de réseaux avant le commencement des travaux. L'absence de cette consultation engage la responsabilité du pétitionnaire en cas de sinistres.

Article 5 : Avant toute implantation du projet et réalisation des travaux, le pétitionnaire concerné devra s'assurer que les matériels et matériaux nécessités par cette opération sont préalablement autorisés à emprunter et à occuper, même temporairement, les propriétés intéressées par le projet. Ces autorisations devront être délivrées par les propriétaires et exploitants desdites propriétés.

Article 6 : Le pétitionnaire devra respecter impérativement les règles et prescriptions dictées par l'arrêté interministériel du 17 mai 2001 modifié par les arrêtés du 26 avril 2002 et du 10 mai 2006 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électriques.

Article 7 : Le pétitionnaire devra appliquer les Articles 55 et 56 du décret du 29 juillet 1927 modifié par les décrets n°75-781 du 14 août 1975 et n° 2003-62 du 17 janvier 2003 relatifs respectivement au commencement des travaux et à la conformité après exécution des ouvrages électriques.

Article 8 : Cet arrêté autorise uniquement la réalisation du projet tel qu'il est présenté. Toutes modifications de ce réseau de distribution d'énergie électrique devront faire l'objet d'une nouvelle demande. Les éventuels branchements réalisés, même ultérieurement, sur ce réseau de distribution ne sont pas régis par cette autorisation, ils devront impérativement répondre aux règles (administratives, techniques, de sûreté, de sécurité, d'urbanisme et autres.....) en vigueur dans ce domaine.

Article 9: En cas de découvertes archéologiques fortuites effectuées au cours de ces travaux, informer immédiatement le service régional de l'archéologie et la mairie concernée.

Article 10: Les services de la Société des Eaux de Marseille (SEM) signalent, par courrier du 17/09/2010 annexé au présent arrêté, la présence d'ouvrages d'eau dans le secteur concerné par les travaux. Le pétitionnaire devra impérativement respecter les prescriptions émises par ces services et contacter le chargé d'affaire avant le démarrage des travaux.

Article 11: Conformément à la circulaire du 13 août 1998 du Ministère de l'Industrie, la présente autorisation sera communiquée à Monsieur le Maire de la Commune de Marseille pour être affichée aux lieux habituels pendant une durée de deux mois.

Article 12: Le présent arrêté, accompagné des avis émis par les services consultés portant prescriptions énoncées précédemment, est adressé au pétitionnaire qui devra s'assurer que les formalités de publicité ont bien été réalisées avant tout commencement de travaux.

Article 13: Les services ou personnes suivants consultés ou ayant émis un avis sont informés de la présente approbation et autorisation d'exécution:

Ministère de la Défense Lyon
M. le Directeur – SEM
M. le Directeur – GDF Distribution Marseille
M. le Directeur - France Télécom DR Marseille
M. le Maire Commune de Marseille
M. le Directeur – CUMPM

Article 14: Le Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, le Maire de la Commune de Marseille, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Directeur d'ERDF - GIRE PACA Ouest Etoile

30, rue Nogarette 13013 Marseille. Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département des Bouches du Rhône.

Fait à Marseille, le 8 décembre 2010

Pour le Préfet et par délégation,
Pour le Directeur Départemental
Interministériel des Territoires et de la Mer
Ingénieur en Chef du Contrôle des DEE,
Le Chef de l'Unité du Contrôle des D.E.E

SIGNE

Jacques OLLIVIER



PRÉFECTURE DES BOUCHES-DU-RHÔNE

- **DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER**
SERVICE URBANISME
POLE APPLICATION DU DROIT DES SOLS
UNITE CONTROLE DES ENERGIES ELECTRIQUES

ARRETE PORTANT APPROBATION ET AUTORISATION D'EXECUTION DU PROJET DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ENERGIE ELECTRIQUE RELATIF A L'ALIMENTATION HTA SOUTERRAINE DU POSTE HTA/BT BIQUETTE A CREER AVEC DESSERTE BT SOUTERRAINE DU LOTISSEMENT LA BERGERIE ZA DU SALAT SUR LA COMMUNE DE:

SAINT MARTIN DE CRAU

Affaire ERDF N°052730

ARRETE N°

N°CDEE 100024

Du 8 décembre 2010

**Le Préfet,
de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur
Préfet des Bouches-du-Rhône
Officier de la Légion d'Honneur
- Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code de l'urbanisme;

Vu le Code de l'environnement;

Vu la loi n° 82 -213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;

Vu la loi du 15 juin 1906 sur les Distributions d'Energie Electrique et le décret du 29 juillet 1927 modifié le 14 août 1975 portant règlement d'administration publique pour l'application de ladite loi et notamment l'article 50 dudit décret;

Vu l'arrêté interministériel du 17 mai 2001 modifié par les arrêtés du 26 avril 2002 et du 10 mai 2006 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électriques;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements;

Vu les arrêtés préfectoraux N° 20107-7 du 7 janvier 2010 et du 25 janvier 2010 portant délégation de signature au Directeur Départemental Interministériel des Territoires et de la Mer ainsi qu'à ses collaborateurs dans les matières relevant de l'exercice du Contrôle des Distributions de l'Energie Electrique;

Vu le projet d'exécution défini par l'article 1er du présent arrêté, dressé le 8 mars 2010 et présenté le 12 mars 2010 par Monsieur le Directeur d'ERDF – BTE Arles 4 bis Avenue V. Hugo 13200 Arles

Vu la consultation des services effectuée le 6 avril 2010 par conférence inter services activée initialement du 9 avril 2010 au 9 mai 2010.

Vu les avis émis par les services suivants aux dates indiquées ci-après :

Ministère de la Défense Lyon, le 22/04/2010

M. Président du SMED 13, le 24/04/2010

M. le Chef de l'Arrondissement d'Arles de la DRCG 13, le 03/05/2010

M. le Maire - Commune Saint Martin de Crau, le 22/04/2010

M. le Directeur – EDF RTE GET, le 22/04/2010

M. le Directeur – SPDE Salon, le 21/04/2010

Vu l'absence de réponse dans le délais prescrits par les divers courriers aux services suivants équivalant à un avis favorable :

M. le Directeur - France Télécom

M. le Directeur – GDF Distribution

Vu les engagements à respecter les règlements administratifs et techniques en vigueur, souscrits par Electricité de France dans le cadre du projet présenté;

Sur proposition du Directeur Départemental Interministériel des Territoires et de la Mer des Bouches du Rhône;

A R R Ê T E

Article 1^{er} : L'exécution des travaux [d'alimentation HTA souterraine du poste HTA/BT Biquette à créer avec desserte BT souterraine du Lotissement La Bergerie ZA du Salat Commune de Saint Martin de Crau](#), telle que définie par le projet ERDF N° 052730 dont le dossier d'instruction CDEE porte le N° 100024, est approuvée et autorisée aux conditions définies par les articles suivants.

Article 2 : Au vu des caractéristiques et dimensions des ouvrages (postes, armoires, supports, etc...) projetés ou déposés, le pétitionnaire devra respecter les procédures fixées par les règlements d'urbanisme en vigueur et se rapprocher des Services de la Mairie de Saint Martin de Crau pour obtenir les autorisations nécessaires pour la construction ou la démolition de ces ouvrages avant le commencement des travaux.

Article 3 : Les accords techniques d'occupation du domaine public sont à solliciter auprès des services de la ville de Saint Martin de Crau avant le commencement des travaux.

Article 4 : Cette autorisation ne dispense pas le pétitionnaire de consulter les différents services, concessionnaires et gestionnaires de réseaux avant le commencement des travaux. L'absence de cette consultation engage la responsabilité du pétitionnaire en cas de sinistres.

Article 5 : Avant toute implantation du projet et réalisation des travaux, le pétitionnaire concerné devra s'assurer que les matériels et matériaux nécessités par cette opération sont préalablement autorisés à emprunter et à occuper, même temporairement, les propriétés intéressées par le projet. Ces autorisations devront être délivrées par les propriétaires et exploitants desdites propriétés.

Article 6 : Le pétitionnaire devra respecter impérativement les règles et prescriptions dictées par l'arrêté interministériel du 17 mai 2001 modifié par les arrêtés du 26 avril 2002 et du 10 mai 2006 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électriques.

Article 7 : Le pétitionnaire devra appliquer les Articles 55 et 56 du décret du 29 juillet 1927 modifié par les décrets n°75-781 du 14 août 1975 et n° 2003-62 du 17 janvier 2003 relatifs respectivement au commencement des travaux et à la conformité après exécution des ouvrages électriques.

Article 8 : Cet arrêté autorise uniquement la réalisation du projet tel qu'il est présenté. Toutes modifications de ce réseau de distribution d'énergie électrique devront faire l'objet d'une nouvelle demande. Les éventuels branchements réalisés, même ultérieurement, sur ce réseau de distribution ne sont pas régis par cette autorisation, ils devront impérativement répondre aux règles (administratives, techniques, de sûreté, de sécurité, d'urbanisme et autres.....) en vigueur dans ce domaine.

Article 9: En cas de découvertes archéologiques fortuites effectuées au cours de ces travaux, informer immédiatement le service régional de l'archéologie et la mairie concernée.

Article 10: Les services de la DDTM 13 précisent que toutes atteintes d'un cours d'eau ou de son lit, par l'opération projetée ou par les travaux, devront impérativement faire l'objet d'une déclaration ou d'une demande d'autorisation répondant aux règlements fixés par la Loi Eau du Code de l'Environnement. Cette démarche devra être effectuée auprès du service compétent pour les secteurs affectés. Le pétitionnaire devra obligatoirement s'assurer d'être en conformité dans ce domaine avant le démarrage des travaux.

Article 11: Par son courrier du 21 avril 2010, la société SPDE signale la présence de réseaux d'eaux dans la zone intéressée par les travaux. Le pétitionnaire doit impérativement respecter les prescriptions émises par le courrier annexé au présent arrêté.

Article 12: Par leur courrier du 22 avril 2010, les services d'EDF RTE GET signalent la présence de leurs réseaux dans les secteurs concernés par les travaux. Le pétitionnaire doit impérativement respecter les prescriptions émises par le courrier annexé au présent arrêté.

Article 13: Conformément à la circulaire du 13 août 1998 du Ministère de l'Industrie, la présente autorisation sera communiquée à Monsieur le Maire de la Commune de Saint Martin de Crau pour être affichée aux lieux habituels pendant une durée de deux mois.

Article 14: Le présent arrêté, accompagné des avis émis par les services consultés portant prescriptions énoncées précédemment, est adressé au pétitionnaire qui devra s'assurer que les formalités de publicité ont bien été réalisées avant tout commencement de travaux.

Article 15: Les services ou personnes suivants consultés ou ayant émis un avis sont informés de la présente approbation et autorisation d'exécution:

Ministère de la Défense Lyon
M. Président du SMED 13,
M. le Chef de l'Arrondissement d'Arles de la DRCG 13
M. le Maire - Commune Saint Martin de Crau

M. le Directeur – EDF RTE GET
M. le Directeur – SPDE Salon
M. le Directeur - France Télécom
M. le Directeur – GDF Distribution

Article 16: Le Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, le Maire de la Commune de Saint Martin de Crau, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à **Monsieur le Directeur d'ERDF – Directeur d'ERDF – BTE Arles 4 bis Avenue V. Hugo 13200 Arles**. Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département des Bouches du Rhône.

Fait à Marseille, le 8 décembre 2010

Pour le Préfet et par délégation,
Pour le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer
Ingénieur en Chef du Contrôle des DEE,
Le Chef de la Subdivision du Contrôle des D.E.E

SIGNE

Jacques OLLIVIER



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

DIRECCTE
UNITE TERRITORIALE DES BOUCHES DU RHONE
SACIT

ARRÊTÉ

portant autorisation individuelle de déroger à la règle du repos dominical des salariés délivrée à
SA DECATHLON - LOGISTIQUE PROVENCE MEDITERRANEE
Zac des Chabauds – BP 31 – 13320 BOUC BEL AIR

Le Responsable de l'Unité Territoriale des Bouches-du-Rhône
de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence,
de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

Vu les dispositions de la troisième partie, livre premier, titre III, chapitre II, section I du Code du travail et notamment l'article L.3132-3 qui pose le principe selon lequel, dans l'intérêt des salariés, le repos hebdomadaire est donné le dimanche ;

Vu les dispositions de la troisième partie, livre premier, titre III, chapitre II, section II du même code, relatives aux dérogations individuelles à la règle du repos dominical accordées par le Préfet, notamment :

- l'article L.3132-20 du Code du travail relatif aux dérogations individuelles à la règle du repos hebdomadaire du dimanche accordées aux établissements implantés hors Périmètre d'Usage de Consommation Exceptionnel (P.U.C.E.) et hors communes touristiques et zones touristiques et thermales ;
- l'article L.3132-25-3 du Code du travail qui fixe les contreparties accordées aux salariés privés de repos dominical ainsi que les engagements pris en terme d'emploi ou en faveur de certains publics en difficulté ou de personne handicapées,
- l'article L.3132-25-4 du Code du travail qui précise que seuls les salariés volontaires ayant donné leur accord par écrit à leur employeur peuvent travailler le dimanche ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13/08/2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29/04/2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les Régions et les départements, modifié par le décret n° 2008-158 du 22/02/2008 et le décret n° 2010-146 du 16/02/2010 ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10/11/2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et l'emploi ;

Vu l'arrêté du 3 novembre 2010 par lequel le Préfet de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, Préfet du département des Bouches des Rhône donne délégation à M. Jean Pierre BOUILHOL pour instruire les demandes de dérogation au repos dominical des salariés formulées dans le cadre de l'article L.3132-20 du Code du travail ;

Vu le courrier daté du 30/09/10 par lequel la SA DECATHLON – LOGISTIQUE PROVENCE MEDITERRANEE - Zac des Chabauds – BP 31 – 13320 BOUC BEL AIR sollicite l'autorisation de déroger au repos dominical des salariés les dimanches 12 et 19 décembre 2010 et 16 janvier 2011 pour assurer le fonctionnement normal de l'établissement ;

Vu le résultat des consultations engagées par le responsable de l'Unité Territoriale des Bouches-du-Rhône de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi auprès de la Chambre de commerce et d'industrie Marseille Provence, de la Chambre de métiers des Bouches-du-Rhône, de l'Union pour les Entreprises 13, de la

Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises et des syndicats de salariés CGT, CGT-FO, CFDT, CFE-CGC, CFTC ;

Vu l'accord collectif du 04/12/09 sur les conditions et les garanties sociales en cas de travail du dimanche, signé par la Direction de DECATHLON, la CGT et la CFDT ;

Considérant que DECATHLON – LOGISTIQUE PROVENCE MEDITERRANNEE a pour activité principale l'approvisionnement des entrepôts et magasins de l'enseigne, installés en région PACA.

Considérant que fin décembre et début janvier, l'activité de DECATHLON – LOGISTIQUE PROVENCE MEDITERRANNEE est nettement plus significative car multipliée par deux, compte tenu du volume d'articles à conditionner et livrer pour les fêtes de fin d'année puis la période de soldes.

Considérant que seules quatre heures – 20h /24h – seront affectées au travail le dimanche.

Considérant que le repos simultané le dimanche de tous les salariés compromettrait le fonctionnement normal de l'établissement et serait préjudiciable au public, que DECATHLON – LOGISTIQUE PROVENCE MEDITERRANNEE remplit, en conséquence l'ensemble des critères d'octroi de dérogation individuelle à la règle du repos dominical tels que définis par l'article L.3132-20 du Code du travail ;

ARRETE

Article 1er : DECATHLON – LOGISTIQUE PROVENCE MEDITERRANNEE - Zac des Chabauds – BP 31 – 13320 BOUC BEL AIR est autorisé exceptionnellement à déroger à l'obligation d'accorder aux salariés le repos hebdomadaire les dimanches : 12 et 19 décembre 2010, et 16 janvier 2011.

Article 2 : Les salariés concernés par cette dérogation sont ceux qui ont donné, par écrit à l'employeur, leur accord pour travailler le dimanche.

Article 3 : Le repos hebdomadaire des salariés ayant travaillé le dimanche sera attribué conformément aux dispositions de l'article L.3132-20 du code du travail et les compensations salariales conformément aux engagements de l'entreprise de respecter les dispositions de l'accord collectif susvisé.

Article 4 : Le bénéfice de celle-ci pourra être retiré à l'établissement mentionné à l'article 1^{er} ci-dessus si les conditions d'octroi de la dérogation ainsi accordée s'avéraient n'être plus réunies par cet établissement.

Article 5 : Le responsable de l'Unité Territoriale des Bouches-du-Rhône de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi, le directeur départemental de la Sécurité Publique, et le colonel, commandant le groupement de gendarmerie des Bouches-du-Rhône, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille le 8 décembre 2010
Le Responsable de l'Unité Territoriale des Bouches
du Rhône et par délégation
La Directrice Déléguée

Isabelle OLIVE LIGER

PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

- DIRECTION DE L'ADMINISTRATION

GENERALE

BUREAU DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES

REGLEMENTEES - SECURITE PRIVEE

DAG/BAPR/APS/2010/183

Arrêté modificatif portant autorisation de fonctionnement de l'entreprise
de sécurité privée dénommée « ANTHELIOS » sise à MARSEILLE (13001)
du 9 Décembre 2010

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet des Bouches-du-Rhône
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 83.629 du 12 Juillet 1983 modifiée réglementant les activités privées de sécurité ;

VU la loi n° 2000.321 du 12 Avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU le décret n° 86.1058 du 26 Septembre 1986 relatif à l'autorisation administrative et au recrutement des personnels des entreprises de surveillance, de transport de fonds et de protection de personnes, notamment ses articles 1 et 6 ;

VU le décret n° 91.1206 du 26 Novembre 1991 relatif aux activités de surveillance à distance;

VU le décret n° 2001.492 du 6 Juin 2001 pris pour application du chapitre II du titre II de la loi n° 2000.321 du 12 Avril 2000 et relatif à l'accusé de réception des demandes présentées aux autorités administratives ;

VU le décret n° 2004.374 du 29 Avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2005-1122 du 6 septembre 2005 modifié, pris pour l'application de la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 modifiée réglementant les activités privées de sécurité et relatif à

l'aptitude professionnelle des dirigeants et des salariés des entreprises exerçant des activités de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection physique des personnes ;

VU l'arrêté préfectoral modifié du 15/01/2009 portant autorisation de fonctionnement de l'entreprise de sécurité privée dénommée « AG2S MARSEILLE » sise à MARSEILLE (13001) ;

VU le procès-verbal de l'assemblée générale en date du 07/06/2010 par laquelle a été décidé le changement de dénomination sociale de l'entreprise susvisée et entérinée par l'extrait Kbis du 18/06/2010 ;

CONSIDERANT que ladite entreprise est constituée conformément à la législation en vigueur ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône ;

AR R E T E

ARTICLE 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral modifié du 15/01/2009 est modifié ainsi qu'il suit : « l'entreprise dénommée « ANTHELIOS » sise BILLARD PALACE - 10, rue de la République à MARSEILLE (13001), est autorisée à exercer les activités privées de surveillance et de gardiennage à compter de la date du présent arrêté ».

Le reste sans changement.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône et le Contrôleur Général, Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Bouches-du-Rhône sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

FAIT A MARSEILLE, LE 9 Décembre 2010

Pour le Préfet, et par délégation,
Le Directeur de l'Administration Générale

Anne-Marie ALESSANDRINI

PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

- DIRECTION DE L'ADMINISTRATION

GENERALE

BUREAU DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES

REGLEMENTEES - SECURITE PRIVEE

DAG/BAPR/APS/2010/182

Arrêté modificatif portant autorisation de fonctionnement de l'entreprise
de sécurité privée dénommée « ANALYTIC CONTROL » sise à MARSEILLE (13015)
du 9 Décembre 2010

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet des Bouches-du-Rhône
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 83.629 du 12 Juillet 1983 modifiée réglementant les activités privées de sécurité ;

VU la loi n° 2000.321 du 12 Avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU le décret n° 86.1058 du 26 Septembre 1986 relatif à l'autorisation administrative et au recrutement des personnels des entreprises de surveillance, de transport de fonds et de protection de personnes, notamment ses articles 1 et 6 ;

VU le décret n° 91.1206 du 26 Novembre 1991 relatif aux activités de surveillance à distance;

VU le décret n° 2001.492 du 6 Juin 2001 pris pour application du chapitre II du titre II de la loi n° 2000.321 du 12 Avril 2000 et relatif à l'accusé de réception des demandes présentées aux autorités administratives ;

VU le décret n° 2004.374 du 29 Avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2005-1122 du 6 septembre 2005 modifié, pris pour l'application de la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 modifiée réglementant les activités privées de sécurité et relatif à l'aptitude professionnelle des dirigeants et des salariés des entreprises exerçant des activités de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection physique des personnes ;

VU l'arrêté préfectoral du 18/05/2009 portant autorisation de fonctionnement de l'entreprise de sécurité privée dénommée « ANALYTIC CONTROL » sise à MARSEILLE (13015) ;

VU le courrier en date du 17/11/2010 du dirigeant de l'entreprise susvisée sise 73, Boulevard Viala à MARSEILLE (13015) signalant le changement d'adresse du siège social de ladite entreprise attesté par l'extrait Kbis daté du 27/10/2010 ;

CONSIDERANT que ladite entreprise est constituée conformément à la législation en vigueur ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 18/05/2009 est modifié ainsi qu'il suit : « l'entreprise dénommée « ANALYTIC CONTROL » sise 73, Boulevard Viala à MARSEILLE (13015), est autorisée à exercer les activités privées de surveillance et de gardiennage à compter de la date du présent arrêté ».

Le reste sans changement.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône et le Contrôleur Général, Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Bouches-du-Rhône sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

FAIT A MARSEILLE, LE 9 Décembre 2010

Pour le Préfet, et par délégation,

Le Directeur de l'Administration Générale

Anne-Marie ALESSANDRINI

CABINET

Distinctions honorifiques



Liberté • Égalité • Fraternité

- RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

- **PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**
- **PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE**

CABINET

Mission Vie Citoyenne

Section des distinctions honorifiques

- **Arrêté du 26 novembre 2010**

modifiant l'arrêté du 2 juillet 2010
portant attribution de la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers

Le Préfet

- **de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur**
Préfet des Bouches-du-Rhône
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le décret n° 62-1073 du 11 septembre 1962 fixant les conditions d'attribution de la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers ;

Vu le décret n°68-1055 du 19 novembre 1968 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2010 portant attribution de la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers ;

Sur la proposition du sous-préfet, directeur de cabinet ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : l'arrêté du 2 juillet 2010 portant attribution de la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers est modifié comme suit :

MÉDAILLE D'ARGENT

Au lieu de :

M. LIBOUREL Marc, adjudant de sapeurs-pompiers professionnels au centre de secours des Pennes-Mirabeau

Lire :

M. LIBOUREL Marc, adjudant de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours des Pennes-Mirabeau

Article 2 : Le sous-préfet, directeur du cabinet du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Fait à Marseille, le 26 novembre 2010

Signé : Hugues PARANT



Marseille, le 7 décembre 2010

**ARRETE DE COMPOSITION DE LA COMMISSION DE CONTROLE MENTIONNE AUX ARTICLES
L.162-22-18 et R.162-42-8 DU CODE DE LA SECURITE SOCIALE DE LA REGION PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR
N° 2010POSA/12/33**

Le directeur général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur

Vu le code de santé publique, notamment l'article L.1432-2 issu de l'article 118 de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles modifié ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'ordonnance n° 2010-177 du 23 février 2010 relative à la coordination avec la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret 1^{er} avril 2010 portant nomination de Monsieur Dominique DEROUBAIX, en qualité de Directeur général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Considérant la désignation par Monsieur Frédéric van ROEKEGHEM des membres du collège Assurance maladie de la commission de contrôle Paca, en date du 1^{er} juin 2010.

ARRETE

Article 1^{er} :

L'arrêté n°2010POSA/12/33 du 12 juillet 2010 est abrogé et remplacé par le présent arrêté

Article 2 :

La commission de contrôle de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, mentionnée aux articles L.162-22-18 et R.162-42-9 du code de la sécurité sociale, est ainsi constituée :

Titulaires

Collège ARS Paca	Collège Assurance maladie
Docteur Hugues RIFF, Directeur adjoint de la direction patients, offre de soins et autonomie	Gérard BERTUCCELLI, Directeur général de la CPCAM des Bouches du Rhône
Docteur Marie-Claude DUMONT, Conseiller médical du Directeur général	Docteur Vincent SCIORTINO, Médecin Conseil régional de la DRSM Paca
Emmanuel DE BERNIERES, Directeur adjoint de la direction de la stratégie et de la prospective	Dominique LETOCART, Directeur chargé LCF de la CPAM d'Avignon
Docteur Laurent SAUZE, Responsable du département de l'observation, des analyses et de l'aide à la décision	Jacques POLITANO, Directeur de l'AROMSA Paca
Sandrine ASSAYAH, Responsable du service de l'efficience et de l'appui à la performance	Benoît SERIO, Directeur RSI Côte d'Azur

Suppléants

Collège ARS Paca	Collège Assurance maladie
Martine RIFFARD-VOILQUE, Directrice de la direction patients, offre de soins et autonomie	Pierre-Yves DUTHILLEUL, Directeur général adjoint de la CPCAM des Bouches du Rhône
Jean-Yves ABECASSIS, Responsable du département de la qualité et de la performance	Docteur Jean-Paul DAT, Médecin Conseil régional adjoint de la DRSM Paca
Daniel MARCHAND, Directeur de la direction de la stratégie et de la prospective	Catherine DE MEIRLEIRE, CPAM d'Avignon
Sylvie SAVARD-CHAMBARD, Responsable du département de gestion contractuelle	Albert CONTY, AROMSA Paca
Représentant à désigner, Responsable du département d'offre de soins	Marie-Dominique MORIN, Directrice par intérim RSI Provence

Article 3 :

La présidence de la commission de contrôle est attribuée au Docteur Hugues RIFF qui en assurera le secrétariat.

Article 4 :

Le présent arrêté prendra effet à la date de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Article 5 :

Monsieur Dominique DEROUBAIX, Madame Martine RIFFARD-VOILQUE et Monsieur DANIEL MARCHAND sont chargés, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Article 6 :

Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours gracieux auprès du Directeur général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur et/ou de recours contentieux devant la juridiction administrative territorialement compétente dans le délai de 2 mois à compter de sa publication pour les tiers, ou de sa notification pour les intéressés.

Dominique DEROUBAIX

SIGNE

Directeur général de l'agence régionale de santé
Provence-Alpes-Côte d'Azur



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR
ET DES BOUCHES DU RHONE
16, Rue Borde
13 357 Marseille Cedex 20

Délégations de signature

L'administrateur général des finances publiques, directrice régionale des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches du Rhône,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité publique ;

Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale des finances publiques de Provence Alpes Côte d'Azur et du département des Bouches du Rhône ;

Vu le décret du 3 août 2010 portant nomination de Mme Claude REISMAN, administrateur général des finances publiques en qualité de directrice régionale des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches du Rhône ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 3 novembre 2010 fixant au 1^{er} décembre 2010 la date d'installation de Mme Claude REISMAN dans les fonctions de directeur régional des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches du Rhône ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la Division Gestion Ressources Humaines :

M. Jean-Michel ALLARD, directeur divisionnaire, responsable de la division Ressources humaines

Gestion RH de la filière fiscale

Mme Elisabeth MARCHI, inspectrice

Mme Nicole GEORGE, inspectrice

Mme Fabienne PERON, inspectrice

Gestion RH de la filière gestion publique

Mme Valérie BERTEA, inspectrice, adjointe

Formation professionnelle

Mme Sophie LEVY, inspectrice principale, responsable de la division de la Formation et du Recrutement

M. Patrick CIAI, inspecteur, adjoint

Mme Anne TRIPONEL, inspectrice

2. Pour la Division Budget, logistique :

M. Thierry SEGARRA, receveur percepteur, responsable de la division Budget, logistique

Budget – Logistique

Mme Nathalie JEANGEORGES, inspectrice, adjointe

M. Claude CANESSA, inspecteur

M. Luc ORENGO, inspecteur

Assistance informatique

M. Joël DUGUET, inspecteur

3. Pour la Division de l'Immobilier et conditions de travail:

M. Frédéric FIORE, directeur divisionnaire, responsable de la division de l'Immobilier et des conditions de travail

M. Olivier REBILLON, inspecteur, adjoint

Mme Marie-Jeanne RAFFALLI, inspectrice départementale

M. Jean-François SOL, inspecteur départemental

M. Pierre BALDI, inspecteur

M. Didier LONG, inspecteur

4. Pour la Division Stratégie, Contrôle de gestion, Qualité de service :

Mme Aline FABRE, inspectrice principale, adjointe

Mme Michèle YARD, receveur percepteur

Mme Muriel BONZOM, inspectrice

Mme Martine SAURA, inspectrice

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Marseille, le 1^{er} décembre 2010

L'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directrice Régionale des Finances Publiques de
Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département
des Bouches-du-Rhône,

Signé
Claude REISMAN



TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE MARSEILLE

SECRETARIAT DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE
CHARGÉE D'ÉTABLIR LES LISTES D'APTITUDES
AUX FONCTIONS DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
BUREAU DES EXPROPRIATIONS
ET DES SERVITUDES

Affaire suivie par
Corinne ALPHONSO
☎ 04.91.15.65.29
corinne..alphonso@bouches-du-rhone.pref.gouv.fr

**COMMISSION D'ÉTABLISSEMENT DE LA LISTE DEPARTEMENTALE
DES COMMISSAIRES ENQUÊTEURS
POUR LE DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE**

Compte rendu de la réunion du 23 novembre 2010

En application des articles D 123-34 à D 123-43 du code de l'environnement,
la Commission chargée de l'établissement de la liste départementale
des commissaires enquêteurs pour l'année 2011,
s'est réunie à la Préfecture des BOUCHES-du-RHONE,
le 23 novembre 2010 à 14h30 heures,

sous la présidence de Monsieur Henri DUBREUIL,
Président du Tribunal Administratif de Marseille

Etaient présents :

- M. Patrick PAYAN, représentant le Préfet des BOUCHES-du-RHONE,
- M. Christophe FREYDIER, représentant le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,
- Mme Sylvie ETIENNE, représentant le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,
- Monsieur Mario MARTINET, Conseiller Général, représentant le Président du Conseil Général des Bouches-du-Rhône,
- Mme Cécile CLOUET-PAGES, Administratrice à l'Union Départementale Vie et Nature (UDVN13), personnalité qualifiée en matière de protection de l'environnement,
- M. Maurice WELLHOFF, Directeur du Centre Permanent d'initiation à la Forêt Provençale (CPIFP), personnalité qualifiée en matière de protection de l'environnement.

Était absent :

- M. René GIMET, Maire de Saint-Chamas, représentant de l'Union des Maires.
- Après avoir constaté que le quorum était atteint, la Commission a pu valablement délibérer. Ses membres ont arrêté ainsi qu'il suit la liste des commissaires enquêteurs du Département des Bouches-du-Rhône.

- NOM Et PRENOM	PROFESSION Et domaine de compétence
ACCARDI Valérie	Gérante de société Urbanisme et environnement Assistance à expertises
ADJEDJ Henri	Ingénieur Principal S.N.C.F. Honoraire Urbanisme, ICPE, DUP, infrastructures transport
AILLAUD Georges	Maître de conférence faculté des sciences Saint-Charles et professeur vacataire Ecole d'Architecture Luminy
AMAR Alain	Officier dans la gendarmerie nationale Retraité
AMSALLEM Frédéric	Responsable Juridique du groupe KAPA SANTE
ANASTASI Robert	Ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement Eco-conseiller
ANDRE Jean-Louis	Géomètre Expert Foncier D.P.L.G. Ingénieur ESGT
ANGELINI Richard	Géologue Expert près la CA d'Aix-en-Prov Géologie, hydrogéologie, carrières, pollution sol/eau, bât
ARMANDON Marie-Odile	Formation juridique et urbanisme Conseillère Municipale Adjoint Maire Bouc-Bel-Air
ASSAS Nouridine	Géologue Consultant Géologie, hydrogéologie, géotechnique, environnement, assainissement
ASTARITA Antoine	Directeur transport/logistique Retraité PLU, infrastructures logistiques, ICPE
ASTIER Albert	Ingénieur Général du Génie Rural, Eaux et Forêts Honoraire Ingénieur agronome (INA)
ATTALI Robert	Adjudant de gendarmerie Retraité
AUBERT Jean-Paul	Expert Judiciaire Honoraire Assistant technique et consultant pour les lycées PACA
AUDIBERT Maurice	Ingénieur chimiste Retraité ICPE, sécurité industrielle, environnement, eau, nucléaire
AUTIER Maurice	Ingénieur des Arts et Métiers Responsable des Services Techniques ELF-ATOCHEM Retraité
AUTRAND Alain	Lieutenant-Colonel Armée de Terre du C.T.A. "Génie" Retraité
BAFFIE Jean-Claude	Officier rédacteur Retraité Mandataire judiciaire près le TI de Marseille
BALEZ Chantal	Conseillère en environnement
BANI Gilles	Ingénieur Docteur en aménagement de l'espace, urbanisme Expert près CAA Marseille
BARNIER Pierre	Ingénieur de travaux publics employé à la mairie de Marseille Retraité
BARTHOUX Alain	Directeur CEA Retraité
BATTESTI Jean-Michel	Architecte D.P.L.G Urbaniste
BAUCHET Jean-Robert	Ingénieur général des ponts et chaussées honoraire
BEAU Jean-Philippe	Architecte DESA Urbaniste DIUUP Inspecteur Général de la Construction honoraire

BELLANDI Pierre-Noël	Chargé de mission à la DIREN Retraité Expert près CAA et TA Marseille
BERENGER Guy	Directeur Régional d'Audit et de Prévention Retraité
BERNON Georges	Directeur Ecole Retraité
BERNON Philippe	Opticien diplômé
BERTREUX Gérard	Aménageur Foncier Retraité
BLACHERE André	Géomètre Expert D.P.L.G. et Expert honoraire près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence
BLANCHET Jean-Marie	Géomètre Expert Foncier D.P.L.G.
BLOISE Antoine	Ingénieur honoraire SNCF Télécommunications, courants forts et faibles, études d'étanchéité de bâtiments
BONNARD-PUECH Catherine	Ingénieur (bureau d'études) Urbanisme, Environnement
BONNET Patrick	Chef d'entreprise (Boucherie) Administrateur de la Chambre de Métiers
BOREL Louis	Ingénieur du Génie Rural Ingénieur Conseil Retraité Consultant International
BOTTIGLIONI Franco	Ingénieur nucléaire Retraité INB, ICPE, eau, énergie
BOULLERNE Frédéric	Ingénieur Responsable Service Environnement à la mairie de Martigues
BOURDON Jean-Marc	Ingénieur chez EDF puis RTE Retraité
BOURGAREL Vincent	Géomètre Expert Conseiller Prud'homal
BOURJON- CURTENAZ Maurice	Ingénieur Divisionnaire T.P.E Retraité
BOYER Raymond	Docteur Ingénieur Chimiste Chef de département Shell France Retraité
CAILLOL Michel	Ancien directeur régional du BRGM et d'ANTEA Retraité Géotechnicien, hydraulicien, traitement déchets ménagers
CAPPEZ Claude	Directeur des Exploitations Onyx –Auvergne Rhône Alpes Retraité Environnement - ICPE
CARATINI Serge	Architecte D.P.L.G.
CARLES Alain	Colonel Retraité
CARRASCO Daniel	Ingénieur Ecole de l'Air Général de Division Aérienne Retraité Directeur établissement scolaire
CARRIAS Fabienne	Ingénieur Consultante en Environnement Sécurité et Développement Durable SARL KHEPER
CASTIGLI Luc	Géomètre Expert Urbaniste Ingénieur Conseil ESGT Expert près cour appel Aix
CATALANO Vincent	Officier du Corps technique et administratif du service des Essences des Armées Grade Colonel Retraité
CECCALDI Hubert	Directeur d'Etudes (h) à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes Retraité
CHABERT Jean-Marie	Directeur Général de société d'économie mixte Retraité Urbanisme Aménagement
CHADEAU Alain	Ingénieur général de l'armement

CHAROYAN Brigitte	Expert foncier, immobilier et commercial
CHIAVERINI Ivan	Directeur d'administration centrale Retraité
CHINAL Gérard	Ingénieur agronome Expert agricole et foncier
CHOPIN Alain	Général de Gendarmerie Retraité
COAT Sophie	Formatrice-consultante en Economie
COLETTI François	Professeur des universités Retraité Evaluation risque technologique
CORBIERE Georges	Ingénieur Divisionnaire des TPE Chef de service à la DDE Retraité
COSTA Jean-Claude	Directeur de Société Retraité
COURBIERE Pierre	Ingénieur, inspecteur installations nucléaires de base Retraité
COURT Michel	Ingénieur Consultant en technologie et management de projet
COUSIN Daniel	Ingénieur ETP - Infrastructures et transport Retraité
CREPAUX Alain	Ingénieur Ancien Chef du Service Développement et Etudes des Procédés raffinerie BP SNC Retraité
DABADIE Guy	Ingénieur Président créateur de la société HELISIM Retraité Président de CIQ Aix en Prov
DARRAS Jean-Claude	Président de Tribunal Administratif Retraité
DE ALEXANDRIS née FOURNET Christine	Docteur en Pharmacie - Gemmologue Retraitée
DE GRELING Robert	Ingénieur Arts et Métiers (ECAM) Exploitant Agricole Retraité
DELETANG Jean-Claude	Attaché de Préfecture Retraité Conseiller Municipal de La Garde-Freinet (83)
DELORAINÉ Guy	Ingénieur d'affaires Retraité
DELVAS Guy	Ingénieur mécanique générale Directeur technique et commercial Chef d'agence à Meyreuil Retraité
DESCHAUX Roger	Ingénieur Général des Ponts et Chaussées
DHERS Jean-Louis	Juriste Directeur Général des Services à la Mairie de Marignane Retraité
DI ROMA Paul	Urbaniste en chef de l'Etat Retraité
DOGLIONE-ROBERT Lucienne	Architecte D.P.L.G.-Urbaniste Expert Foncier et Commercial Diplômée IFREIM (Ancienne DGA OPAC d'Aix)
DORMOY Jean-Pierre	Ingénieur Ecole de l'Air Colonel (armée de l'air) Retraité logistique, transports, défense, aéronautique
DOUCE Gilles	Ingénieur Directeur, conseil en Environnement
DUBOUT Guy	Architecte D.P.L.G. Retraité

	Expert près la Cour d'Appel et les Tribunaux
DUDIEUZERE François	Cadre supérieur de la SNCF Retraité
DUPUIS Jean-Claude	Ingénieur Directeur du service des essences des armées Retraité
DUPUY André	Ingénieur en Chef Retraité Urbanisme - Bâtiment
DURAND Jean-Louis	Ingénieur général des Ponts et Chaussées honoraire Aménagement – Urbanisme Environ TP Infrastructures RH
DUSSERT-VIDALET Raymond	Ingénieur Retraité
FABRE-AUBRESPY Bertrand	Colonel de l'Armée de l'Air Ingénieur de l'école de l'air Retraité
FABRE Pierre	Président de section Chambre Régionale des Comptes Retraité
FAURE Jacques	Cadre Supérieur France Télécom Retraité
FAURE Jean-Yves	Ingénieur Electro-mécanicien Cadre Supérieur EDF-GDF Expert technique de l'ONU au Cambodge désigné par EDF Retraité
FERIAUD née CHEVALIER Elisabeth	Conseiller Technique et Juridique DDE et Conseil Général 13 (DRTE) Retraitée
FERRARA Jean-Pierre	Technicien Défense Nationale Retraité
FONTANEL Alain	Expert Foncier et Immobilier Diplôme IFREIM
FORTIN Bertrand	Directeur Adjoint DDE 13 Retraité
FRANCES Maurice	Ingénieur Divisionnaire des T.P.E. Retraité
FRANCESCHI Vincent	Ingénieur en Chef à la ville de Marseille Retraité
GAIGNEUX Pierre	Ingénieur Divisionnaire du Contrôle de la Circulation Aérienne Retraité
GALLAND Ghislaine	Directrice générale des services à la communauté de communes Beaucaire/Terre d'Argence En congé spécial Adjoint au maire de Tarascon
GAROBY Christian	Ingénieur Divisionnaire des TPE Retraité
GENOT Robert	Géomètre Expert Foncier D.P.L.G.
GERIN Olivier	Expert Evalueur foncier et commercial Expert agréé près CA Aix, TA et CAA Marseille
GERMAIN Marcel	Chef de secteur chez Total chargé de mission : environnement raffinage
GIFFARD née GENEROSI Monique	Ancien avocat Chargé de mission auprès du Comité Technique Radiophonique de PACA
GLARD Yves	Ingénieur Conseil Ingénieur Agronome
GOBIN de ANGELIS Bernard	Ingénieur en agriculture Directeur de société Expert en gestion d'entreprise et foncier
GRECH Julien	Chef Inspecteur Divisionnaire de Police Retraité
GREGOIRE André	Conseiller maître à la Cour des comptes Retraité
GROSSI	Ingénieur des Arts et Métiers I.N.P.G. Exploitant Agricole

Alain	Secrétaire Chambre agriculture BDR
GUARNERI Gilbert	Architecte – Expert évaluateur foncier immobilier et commercial
GUEDJ Bernard	Consultant développement local Retraité
GUERIN Marc	Lieutenant Colonel Armée de l'Air Retraité
GUITARD Joël	Ingénieur Docteur es sciences physiques Gérant de Société Retraité
HAON Christian	Ingénieur Thermique et Mécanique Expert et Conseil Energie, fluides, thermique, clim, vapeur Expert judiciaire C.A.
HAON Pascal	Directeur bureau études techniques (COFEX) Ingénieur INSA EURING Expert européen
HARY Claude	Ancien Directeur Régional Commercial (Sté Monoprix) Retraité
HERUBEL Brigitte	Attachée d'administration Retraitee Ancien conseiller municipal de Ventabren
HORIN Jean-Claude	Ingénieur Ecole de l'Air Lieutenant-Colonel de l'Armée de l'Air Retraité
HORNY Patrick	Ingénieur Chimiste Consultant en environnement
HUARD Marcel	Colonel de l'armée de terre Retraité
HULLIN Jean-Louis	Ingénieur divisionnaire des Travaux Publics de l'Etat
ICARD Michel	Inspecteur de Police Retraité Contrôleur judiciaire au TGI
ISNARD Jean-Marie	DEUG de droit Commandant de police Retraité
JACQUET Marcel	Ingénieur Divisionnaire des T.P.E. Retraité Adjoint (Urbanisme) au maire de Lamanon
JAIS Georges	Responsable Organisation, Pilotage, Contrôle au sein de la Direction de la Banque du Développement Régional (Caisse d'Epargne)
JOURDAN André	Géomètre expert Urbaniste Retraité
JULLIEN Bernard	Ingénieur général honoraire de l'Equipement Retraité
KEYSER Jean-Claude	Ingénieur (EEIM) en Electrotechnique Directeur Régional GTMH Retraité
KPODAR Edemon Ekoue	Architecte DPLG Expert auprès du TGI de Marseille
LAGIER Julien	Ingénieur Directeur EDF/GDF Retraité Président association ingénieurs école centrale Marseille (AIECM)
LALVEE Pierre	Ancien Directeur de Société d'économie mixte
LAPOIRE Daniel	Géomètre Expert DPLG Retraité
LATZ Arinna	Consultante en développement territorial
LEBRETON	Ingénieur B.T.P.

Sylvie	
LECUYER James	Directeur Technique et Ingénieur de sécurité à l'Institut Paoli-Calmettes
LE DEM Nicolas	Architecte D.E.S.A. Expert près la Cour d'Aix-en-Provence
LE GOFF Jean dit Yann	Architecte D.P.L.G.
LENNE Serge	Ingénieur de l'Ecole de l'Air Retraité Chargé de mission risques majeurs à Agglopoles Provence
LEONI Marie-Livia	Consultante formatrice Développement durable (Qualité Sécurité Environnement)
LEROY Michel	Architecte Expert immobilier
LE VAN Nathalie	BTP : Construction de maisons individuelles Bureau d'étude/commerce
LION Jean Claude	Colonel honoraire Cadre Supérieur chez Nestlé Retraité
LOISEL Henri Charles	Secrétaire Général Adjoint Ville de Marseille
LOUBET-VIEU Jacques	Retraité de l'Education Nationale Expert près la Commission Européenne, chargé de mission Maison de l'Europe
MAFFET Christian	Ingénieur IPG-ESSEC Ingénieur Conseil
MAGNUS Philippe	Expert Evalueur en Immeubles et Fonds de Commerce Secrétaire général du Conseil Economique et Social P.A.C.A.
MAHIEU Pascal	Conseil en transmission d'entreprises
MAHIEUX Michelle	Inspecteur des Impôts Retraîtée
MANSIET Jean-Claude	Ingénieur d'étude en installations électriques industrielles et tertiaires
MAROGER Daniel	Ingénieur en Chef DESS Urbanisme Aménagement Construction Retraité
MARTIN Jean-Claude	Ingénieur, chef d'arrondissement ministère Equipement, directeur communication Groupe des Eaux de Marseille Retraité
MARTINI Eve Epoque ARTILLAN	Consultante en gestion de ressources humaines, en communication Professeur ENTPE (Lyon)
MAUREL Jean-Alain	Ingénieur Civil des Mines Conseil et expertise des études d'énergie, procédés chimiques et raffinage, risques environnement et danger dans les études d'ingénierie Retraité
MAZUY Georges	Ingénieur divisionnaire des TPE (PLU, droit des sols, environnement) Retraité
MICHEL Jean-Pierre	Ingénieur Principal Honoraire de la S.N.C.F. Retraité
MIDONIO Gérard	Chargé d'Etudes à l'AGAM Retraité
MIMRAN-BRUNET Isabelle	Expert Evalueur Foncier Immobilier et Commercial Diplômée IFREIM
MOLINIER Jean	Expert Agricole et Foncier
MONTFORT Christian	Ingénieur INSA Lyon Retraité du Port Autonome de Marseille (P.A.M.)
MONTREUIL Philippe	Ingénieur Directeur de projet à RTE Retraité
MOREAU Romain	Ingénieur Consultant indépendant eau environnement
MOUREU Bernard	Ingénieur ENSPM géologie et géophysique Directeur technique LAFARGE

	Retraité
MOUTTE André	Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées DDE Retraité
MUSCATELLI Jean-Claude	Professeur certifié d'économie et de gestion Personnel de direction ministère de l'Education Nationale
NAAR Maurice	Ingénieur Civil des Ponts et Chaussées Carrière effectuée en totalité chez SOCOTEC Bureau de contrôle technique de la construction Retraité
NANCEY Marcel	Ingénieur Directeur Général Adjoint des Services ville de Martigues Retraité Urbanisme Domanialité VRD
NEGREL Jean-Luc	Ingénieur à la DREAL Retraité
NEZERAUD Philippe	Ingénieur ICPE Retraité
NISSE Maurice	Professeur Agrégé de Génie Civil Géomètre Expert Foncier Retraité Aménagement – Urbanisme – Loi sur l'Eau Conseiller municipal
NOIROT Jean-Jacques	Retraité de l'armée Délégué général « La Mondiale »
OCHS Pierre	Administrateur de Biens - Consultant
PAGES Didier	Ingénieur Urbaniste à la Direction de l'Aménagement et l'Urbanisme à la Ville de Martigues
PAILLE Marcel	Directeur général des services adjoint à la Communauté d'Agglomération du pays de Martigues
PANSIER- MONTICELLI Edouard	Expert en activité rurale
PANTALEON Anne-Marie	Expert immobilier et consultante habitat Retraitée
PANTALONI Jacques	Recteur d'Académie Retraité Professeur Emérite à l'Université Mécanique Energétique Analyse des risques
PARRACONE Joannes	Conservateur des hypothèques direction des services fiscaux Vaucluse Retraité
PARTIOT Jean-Marie	Colonel de l'Armée de l'air Ingénieur aéronautique Retraité Professeur de communication et de développement durable
PAULIAN Dominique	Commissaire Divisionnaire de Police honoraire
PAUTROT Philippe	Ingénieur Assistant sûreté sécurité environnement CEA Cadarache Retraité
PEIFFER Roger	Général de Brigade Aérienne Retraité
PELAYO Jaime	Gendarme Retraité
PELLET Christian	Ingénieur en Sécurité Expert près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence
PENARROYA Louis	Ingénieur Général des Ponts et Chaussées (TPE) Honoraire
PEPE Jean-Claude	Responsable Urbanisme DDE Ardèche Enseignant chargé de projet Ecole Nationale techniciens de l'Equipement Aix Retraité
PERRIN Francis	Technicien Spectrographiste en Fluorescence Retraité
PEZ Max	Certificat d'aptitude à l'administration des entreprises + aux droits des Affaires. Directeur à la mission locale de Marseille Retraité
PIASCO Jean-Claude	Architecte D.P.L.G. Urbaniste
PIETRI Fernand-Jean	Directeur de l'Etablissement Thermal à Marseille Urbaniste Gérant de Société
PINGRENON	Attaché Principal Préfecture

Jean-Luc	Directeur SGAP Marseille Retraité
PLISSON Hervé	Docteur en Economie Chargé de Mission au Conseil Régional PACA
POULALLION Francis	Ingénieur divisionnaire de l'Agriculture et l'Environnement Expert près la CAA de Marseille
PRIGENT Yves	Expert foncier et immobilier honoraire DESS Urbanisme Aménagement Conciliateur de justice près CA
PROFIZI Jean-Pierre	Docteur en Ecologie Générale et Appliquée Consultant en environnement et développement durable
PROST Michel-François	Directeur de Projet (Euroméditerranée) Ingénieur Génie Civil Urbanisme
QUEROY Jacques	Cadre supérieur retraité de la BNP Paribas Conseiller Prud'hommes à Marseille
RAMONDOU- ARBOUSSET Jean-Pierre	Ingénieur environnement Retraité
RASPUS Ronald	Directeur Administratif groupe SUEZ à Aix-en-Provence
RAYMOND Francis	Expert près les Tribunaux et CA Aix. Ancien Commissaire Priseur Judiciaire
RAYNAUD Marcel	Chef de service chez EDF Retraité
RENARD Daniel	Ingénieur Topographe Géomètre expert foncier Ingénieur Européen
RENAULT née PREDON Anne	Attachée territoriale Responsable service « Foncier / Contentieux » au CG du Gard Adjointe à l'Urbanisme à la Mairie de Tarascon
REYMONDON Bertrand	Urbaniste Architecte DLPG
REYNAUD Jean	Attaché Administratif retraité Chargé d'Etudes à la DDE 13 (SAECL) DEA de Géographie
REYNE Ernest	Licence en sciences économiques Chef de service à la direction générale des impôts Retraité
RICHARD Michel	Géomètre Expert Foncier Urbanisme
RIZO José	Ingénieur EDF Retraité Installations industrielles – ICPE – Energies renouvelables
ROQUEBLAVE Robert	Architecte D.P.L.G. DESS parasismique Expert près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence
ROUSSET Jacques	Ingénieur Général des Ponts et Chaussées honoraire Aménagement Urbanisme Transports Réseaux
ROUSTANT Paul	Ingénieur de l'Ecole de l'Air (option technique) Général de Brigade Aérienne Retraité
RUEFF Francis	Conciliateur de Justice auprès de la CA Aix Urbanisme POS/PLU
SALOME Patrick	Pharmacien – Chimiste Retraité Installations classées
SALOMON Monique	Ingénieur Conseiller IBM Urbanisme Retraitee
SANTAMARIA Guy	Directeur Général des Services de Berre l'étang
SARFATI Maurice	Géomètre expert DPLG Topographie Photogrammétrie Urbanisme Etudes routières VRD
SARI Jean-Claude	Professeur Honoraire de la Faculté de Pharmacie de Marseille ICPE Pollution Eau Air Sol

SAYOUR Philippe	Ancien cadre dirigeant de la Société Centrale pour l'Équipement du Territoire (SCET), puis de la RTM et SMM Urbanisme Foncier Droit immobilier
SCHMIDT Patrick	Ingénieur agronome Ancien Directeur général de la SAFER Retraité Aménagement du territoire
SEIGUE Jacques	Directeur adjoint à l'AGAM Retraité Aménagement du territoire Urbanisme
SEIMANDI Georges	Directeur de Projets
SENEGAS Philippe	Licence en sciences économiques Inspecteur général de l'environnement Retraité
SERRAT Alain	Consultant en organisation du travail et en gestion des entreprises et des administrations
SOLAGES Serge	Ingénieur docteur en hydrogéologie et géologie de l'aménagement Directeur Régional du BRGM en PACA Retraité
SOLER Barnabé (Bernard)	Cadre supérieur de l'Industrie pétrolière (TOTAL) Retraité ICPE Transport de matières dangereuses
TABAR-née DESPLANQUES Katheryne	Diplômée Ecole d'Architecture de Marseille Maîtrise d'Aménagement du Territoire DESS IFREIM Expert évaluateur en immobilier
TANGUY Pierre	Receveur Principal des Impôts Retraité
TASSY Franck	Gérant de la société PADEVCO-TASSY Ancien Conseiller de la CCI, conseiller Economique et Social
TAXY Claude	Gérant de la Société « Filtration Etudes Conseils » à Marseille Hydrologie
THIRANOS Jean-Louis	Géomètre Expert Foncier D.P.L.G. Retraité
TOSO Jean-Louis	Ingénieur Ingénieur conseil à l'AFPA Retraité
TOUGERON Philippe	Commandant de Police Retraité
TOURREL Annie	Directeur Territorial Retraité
TRABIS Michel	Commandant de Police Retraité
VADON Anne	Architecte DLPG Architecture Urbanisme
VAGUE Thierry	Expert près CA d'Aix et CAA de PACA Aménagements urbains, routiers, portuaires, ferroviaires, TP
VALLAURI Jean-Pierre	Ingénieur Divisionnaire de l'Industrie des Mines Retraité
VAN QUYNH Johanna	Urbaniste Ingénieur territorial attaché au service Urbanisme de la commune de Rousset
VARRET Robert	Directeur Développement et rénovation urbaine OPAC Sud Retraité Urbanisme Aménagement Habitat logement social
VERNAZ Jacques	Ingénieur Civil IPF Bâtiment Retraité
VERNAZ Robert	Ingénieur Civil IPF Expert agréé C.E.A.C.E Retraité
VIANES Jean-Pierre	Major de Gendarmerie Retraité
VIDAL Bertrand	Ingénieur en Chef Direction des Lycées de la Région PACA Architecte DPLG DESS droit Urbanisme, Aménagement et Construction
VIOTTI Georges	Officier Marine Marchande Ingénieur Pétrole

	Retraité ICPE Loi sur l'eau
WATTECAMPS François	Ingénieur B.T.P. Retraité

Fait à Marseille, le 8 décembre 2010

Le Président

SIGNE

Henri DUBREUIL

